

**LE SERVICE UNIVERSEL DE TELECOMMUNICATIONS: UN DROIT SOCIAL AU
CONCOURS DES POLITIQUES PUBLIQUES DE DECENTRALISATION
ADMINISTRATIVE, ECONOMIQUE ET DE LUTTE CONTRE LES INEGALITES**



Par **SAMBA DIOUF**, juriste consultant en droit du numérique et des télécommunications et en droit des affaires



Plan

Introduction

I/ Les valeurs du service universel dans les politiques publiques en Afrique

1- Les valeurs administratives et de promotion de l'intercommunalité

- Le SU : Un support moderne à la gestion décentralisée des politiques publiques
- La sécurisation des zones frontalières par l'existence de moyens de transmissions électroniques de l'information.

2- Les valeurs d'inclusion économique et sociale

- Le Service Universel : Un levier de croissance économique dans les terroirs africains.
- La création d'emplois jeunes dans les zones reculées du Continent africain

II. La nécessité de faire converger les politiques nationales du haut débit avec les objectifs sociaux de couverture des territoires en Afrique

1- La régulation des coûts orientés sur des principes d'équité pour l'accès à des usages adaptés.

2- La nécessité de régulation de la concurrence entre les opérateurs de communications électroniques.

Conclusion : Pistes de recommandations

Introduction

Les bouleversements technologiques qui ont marqué le monde à la fin des années 1990 se sont traduits durant cette dernière décennie par l'expression de nouveaux besoins apparus irréversibles au cadre de vie des groupes humains.

En Afrique et dans les différents pays en voie de développement, on enregistre une forte demande des populations locales, notamment dans les zones les plus reculées du territoire, portant essentiellement sur des besoins de communication entre elles et avec le monde extérieur.

La problématique de l'accès aux services de communication électroniques modernes, notamment les services téléphoniques, les services de transferts d'argent, les divers services numériques des médias et des réseaux sociaux qui s'accompagnent corrélativement avec l'utilisation de la DATA mobile et d'Internet fixe ; se pose à travers les coûts élevés et parfois inaccessibles pour les différentes couches de la population africaine.

Les écueils sur les communications électroniques en AFRIQUE à l'ère de la 5G, contrastent avec les enjeux du développement de la société de l'information pourtant inscrits en lettre d'or à travers des documents stratégiques ¹encadrés par des dispositifs règlementaires. ² Cette situation pose des défis nouveaux aux politiques et décideurs en Afrique dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques d'inclusion « aux mains de l'administration décentralisée ».

Comment se fera la mise à disposition des services de communications électroniques et services dérivés aux populations rurales et administrations des régions reculées ? Quels sont les prérequis pour permettre un accès facile à

¹ Plan stratégique l'exemple du document du Sénégal SN 2025

² Loi sénégalaise 2008 – 10 du 25Janvier 2008 portant orientation relative à la société de l'information (LOSI)

l'Internet, afin de soutenir les politiques modernes de télé médecine, E santé, E agriculture ou encore les méthodes modernes de surveillance réactive du monde pastoral ?

Ces nombreux enjeux ont justifié l'adoption de la politique de service universel dans beaucoup de pays africains à la suite des recommandations de l'Union Internationale des Télécommunications et de la Banque mondiale aux fins de démocratisation des moyens de Télécommunication dans le monde. ³

Le S.U est conçu dans ses définitions premières comme la nécessité de satisfaction d'un minimum de besoin consistant en un service téléphonique d'une qualité spécifiée à un prix abordable, ainsi que l'acheminement des appels d'urgence, la fourniture du service de renseignements et d'un annuaire d'abonnés, sous forme imprimée ou électronique et la desserte du territoire national en cabines téléphoniques installées sur le domaine public et ce, dans le respect des principes d'égalité, de continuité, d'universalité et d'adaptabilité

Dans le cadre du Sénégal, l'expérience du service universel s'est élaborée à la suite de la Lettre de Politique Sectorielle (LPS) adoptée en 2005. Le gouvernement de la République du Sénégal se fixait comme objectifs entre autres, de relier au moins 8000 villages à au moins un 1 point d'accès téléphonique public en 2007 et la totalité des 14 206 villages que compte le pays au plus tard en 2010.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement du service universel des télécommunications élaborées en 2005, la région de Matam a été sélectionnée pour l'implémentation d'une phase pilote visant à tester l'introduction d'opérateurs de service universel pour la couverture des localités rurales.

³ *Recommandation IUT D 14 2002 ; Recommandation D 53 IUT T 2016*

Au Sénégal les bases réglementaires du Service Universel avec le décret N° 2007-593 du 10 mai 2007 fixant les modalités de développement du service universel des télécommunications. Cette réglementation a été réactualisée en 2019 avec le décret N° 2019-594 du 14 Février 2019 sur le Service Universel adoptée dans le sillage de la quatrième génération de code sur les télécommunications et les communications électroniques au Sénégal.

Nous allons analyser l'impact et le niveau de réalisation de cette politique de démocratisation des communications électroniques par l'institution d'un SU au Sénégal et dans les pays africains.

I. LES VALEURS DU SERVICE UNIVERSEL DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES EN AFRIQUE

Le service universel de télécommunications qui signifie une disponibilité des moyens de correspondance entre les citoyens des zones urbaines et ceux des zones périphériques pour leur intégration dans la société de l'information est un instrument de politique publique qui peut combattre efficacement les dénis d'égalité et d'iniquité qui caractérisent les zones rurales africaines.

Le développement convoité par les Etats peut être appréhendé comme un processus d'expansion des libertés réelles dont jouissent les individus. Les libertés politiques et sociales, liberté de participation ou d'expression, liberté de se soigner, sont les fils conducteurs du développement.

Alors que pour peu qu'ils disposent de possibilités sociales adéquates, les individus sont à même de prendre en charge leur destin et de s'apporter une aide mutuelle, les populations africaines, notamment sénégalaises qui sont situées en zones rurales, n'ont nullement besoin d'être considérées comme les destinataires

passifs de programmes de développement sophistiqués concoctés par d'habiles experts. Elles ont besoin d'avoir les moyens qui permettent leur participation aux activités économiques du pays. Il faut comprendre le rôle libre et conséquent que les individus peuvent développer pour participer à tous les dynamismes de construction et de croissance sociale autour de leur environnement et au-delà.

En cela, le SU est un droit pour les citoyens des périphéries désireux de s'épanouir par le biais de leurs activités économiques et sociales aux politiques du centre.

1. Les valeurs administratives et de développement de l'intercommunalité

Apparaissant comme des moteurs du développement de «l'administration électronique», les collectivités doivent veiller à ce que l'ensemble des terroirs et des populations puissent bénéficier des nouveaux services (télé services, réseaux haut débit, téléphonie mobile, transfert d'argent, E Learning ?...).

• Le support moderne à la gestion décentralisée des politiques publiques

Pour donner du relief à la gestion décentralisée des circuits administratifs en Afrique, il faut nécessairement un accompagnement des entités publiques et entreprises locales qui sont situées dans les zones reculées des Etats. Ce qui doit provoquer un impact décisif desdites entités sur l'échelle de croissance du pays.

Cela ne pourra se faire qu'avec la transformation digitale de la société, qui pose des exigences nouvelles pour les acteurs de l'écosystème du numérique notamment les opérateurs de téléphonie.

Au regard des enjeux énormes des communications électroniques au niveau des zones reculées des pays en développement, notamment le Sénégal, le service universel apparaît comme un levier qui porte ses avantages dans le cadre de vie des populations et la gestion de l'administration.

La question de la modernisation dans la gestion communale et intercommunale et l'amélioration du fonctionnement des structures intercommunales constitue aujourd'hui une préoccupation majeure. A ce propos, le service universel peut efficacement jouer des rôles essentiels dans la politique des infrastructures et de télécommunication.

Le service universel doit avoir un impact positif dans les zones jugées non rentables « zones blanches » par les opérateurs classiques en favorisant l'usage démocratique des moyens de communications au bénéfice des entrepreneurs privés et des entités administratives décentralisées.

Les Etats africains doivent orienter des politiques publiques en partenariat avec les acteurs privés pour favoriser l'implémentation d'infrastructures de télécommunications pour permettre l'accès des populations à un réseau de télécommunication haut débit.

Cet investissement dans le cadre d'un partenariat public privé (PPP), accompagne l'apport du service universel dans le processus de démocratisation des services de télécommunications au bénéfice des populations démunies.

Malgré les revenus faibles des populations périphériques de l'Afrique, nos Etats ont l'obligation à l'image des pays développés d'exiger l'existence de réseaux de communications permettant un accès à des coûts abordables.

Le SU ne doit pas se présenter comme un service au rabais ou de qualité faible, mais il doit offrir tous les avantages d'un service moderne. Le service universel doit assurer une couverture réseau Internet haut débit en plus d'une offre de service de communication très préférentielle qui profitent aux différentes structures administratives publiques et para publiques (la Poste, la Gendarmerie les structures de santé, les Eaux et forêts etc.)

- **La sécurisation des zones frontalières par l'existence de moyens de transmissions électroniques de l'information.**

Il faut rappeler que les Nations Unies ont mis en place un plan permettant de financer l'association Télécoms sans frontières. L'objectif de ce projet consiste à mettre en place, à n'importe quel endroit de la planète et dans les 48 heures qui suivent la crise, des équipes d'intervention rapide en télécommunications. Télécoms Sans Frontières (TSF) est une ONG humanitaire fondée en 1998, spécialisée en télécommunications d'urgence.

Le même élan doit être assuré partout en Afrique pour participer à la sauvegarde de la paix et de la sécurité au niveau des bandes frontalières. Au Sénégal, une institution comme le « PUMA »⁴ doit être ce bras séculier de l'Etat qui réalise des politiques publiques pour faciliter les communications électroniques.

2. Les Valeurs d'inclusion sociale et économique du Service Universel de communications électroniques

L'omniprésence du numérique dans les secteurs de l'économie et du social est un élément catalyseur du développement des Etats africains. Le numérique évolue à un rythme vertigineux, contribuant ainsi à la baisse des coûts de production économique pour les utilisateurs. En effet, les moyens modernes de communication permettent un rapprochement des acteurs économiques et une facilitation des échanges et des opérations économiques. En cela, ils permettent d'optimiser les coûts de production grâce à l'effacement des nombreux parchemins qui sont neutralisés par le digital.

En plus, le caractère innovant des nouvelles technologies contribue à l'élaboration de nouveaux produits ou processus de production pour la satisfaction des besoins sociaux. Les recherches économiques du début des

⁴ *Le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers (PUMA)*

années 1990, sur les retombées du secteur des télécommunications, attestaient que les télécommunications n'impactaient la croissance économique que lorsque le taux de pénétration des TIC avait atteint 40 lignes téléphoniques fixes pour 100 résidents. A l'heure actuelle, il existe des milliers d'usages réalisés à base des outils digitaux dans les secteurs essentiels de l'économie et du social, notamment le secteur des banques qui offre des services en ligne, le secteur de l'agriculture, du commerce de manière générale.

L'Afrique développe aujourd'hui des plateformes de E-Commerce, mais cette dynamique ne doit pas laisser en rade les populations installées dans les terroirs. En effet, on estime que les ventes mondiales du commerce électronique dépassent « 6 300 milliards de dollars » en 2023⁵.

Mais selon les mêmes statistiques internationales, ce chiffre est loin d'atteindre le point de basculement, car « une personne sur quatre » dans le monde n'utilise pas le commerce électronique ou n'y a pas accès. Il faudrait à ce niveau s'interroger sur le comportement de l'Afrique dans le cadre des usages et de l'accès aux services numériques. A l'analyse, il apparaît que seuls 28% des africains ont accès à Internet. Cette fracture numérique dans le continent présente une image plus critique dans les rapports entre le monde rural et les zones urbaines.

Au Sénégal, l'existence de structures comme la CMU ⁶ dans le domaine de la couverture du risque maladie commande une connectivité haut débit pour l'usage sur les applications de santé et pour les systèmes d'information de la santé (E. SANTE) dans les zones reculées du pays par les infirmiers chef de poste.

⁵ Top e-commerce statistics for 2023

⁶ Agence de la couverture de maladie universelle ;

L'Etat doit aussi répondre au plaidoyer des éleveurs victimes de vols répétés et cela nécessite pour les politiques publiques de SU une forte connectivité permettant de développer des solutions IT pour la surveillance du bétail et pour l'agriculture (E. AGRICULTURE)

- **Le Service Universel : Un levier de croissance économique dans les terroirs africains**

Sans tenir compte des situations géographiques des citoyens, il est jugé équitable de développer des politiques de communication pour stimuler une croissance économique stable au sein des Etats africains. En effet, il est ressorti d'une étude réalisée par l'Union internationale des télécommunications qu'un gain de 10 % de la pénétration du haut débit mobile engendrerait une hausse de 2,5 % du PIB par habitant en Afrique.

D'après la conseillère spéciale pour l'Afrique auprès du Secrétaire général de l'organisation des Nations Unies CRISTINA DUARTE, « les solutions numériques ne peuvent pas émerger du néant. *En effet, les dirigeants doivent intégrer la mise en œuvre des technologies numériques dans un écosystème de l'innovation. L'aménagement numérique du territoire doit permettre au continent africain de s'inscrire dans une dynamique de développement économique durable et inclusif.*

L'éclosion actuelle de l'internet des objets, incite à l'utilisation des nouveautés technologiques pour le développement des services liés à l'irrigation pour les éleveurs établis dans les zones reculées de l'Afrique. Le développement d'un service universel qui permet l'usage facile des technologies liées aux IOT va permettre de résoudre le problème lancinant du contrôle des bêtes grâce à la géolocalisation en milieu rural.

Il est donc établi du point de vue économique que les meilleures technologies de l'information et de la communication démocratisent les informations essentielles

pour les agents de production et du marché, ce qui favorise des chaînes de valeur plus efficaces et des produits et services plus abordables ». ⁷ Ces bénéfices apportés par les communications électroniques vont profiter aux couches les plus vulnérables du continent quel que soit la situation sur le territoire.

- ***La création d'emplois jeunes dans les zones reculées du Continent africain***

Les organismes multilatéraux, (ONU, Banque mondiale, ITU) considèrent que les TIC sont des facteurs et non des conséquences du développement économique. Les communications électroniques font en effet parties dans la vie sociale des technologies « de base » ou « polyvalentes ». Elles disposent de plusieurs caractéristiques qui illustrent leur capacité de contribution au développement par rapport à d'autres pans entiers de l'économie.

Avec le développement du SU, les communications électroniques peuvent ainsi apporter leur contribution au développement durable, avec le même impact que des « utilitaires de la vie sociale » comme l'eau potable, l'électricité ou les transports. Les retombées d'une politique de SU qui encouragent le développement technologique sont visibles directement à travers les milliers d'emplois créés et les recettes réalisées et, indirectement, dans l'apparition de nouveaux biens et services qui soutiennent l'activité des autres secteurs.

Par exemple, si les communications électroniques sont accessibles au plus grand nombre, il y aura une accélération de la diffusion de l'information. Ceci va avoir un rôle indéniable dans le développement économique.

Si les zones rurales sont connectées aux grandes villes, cela va favoriser la réduction des distances et la création de liens entre les personnes. L'effacement

⁷ L'Afrique passe au numérique: CRISTINA DUARTE est conseillère spéciale pour l'Afrique auprès du Secrétaire général de l'organisation des Nations Unies ; magazine point de vue FINANCES & DÉVELOPPEMENT | Mars 2021

du coût des transports entre les capitales africaines et les zones périphérique frontalières sera un déclencheur au développement.

Il faut en réalité une mise à disposition de ressources d'accompagnement des entreprises et du monde économique. Cela se fera par l'utilisation très élargie des outils de communications électroniques dans le commerce afin d'accélérer le processus de diversification de l'économie en contribuant à l'émergence des PME au niveau local.

Les outils modernes de télécommunications peuvent être un moyen efficace dans la gestion des moyens de production ou de distribution.

Par exemple dans un village très reculé du Sénégal dénommé « KIR SAMB » au niveau de la région de Louga, le vieux Sow⁸ raconte les mésaventures des bergers peuls par rapport à la commercialisation de leurs produits laitiers. En l'absence de réaction rapide des clients établis dans la capitale, des litres de lait sont chaque semaine versés à même le sol. L'accompagnement à l'économie du numérique peut se traduire également avec l'octroi de bourses de formation aux personnes de couches diverses dans les domaines spécifiques de la zone considérée.

Il faudra penser à la création d'un incubateur numérique qui sera le leitmotiv de l'entrepreneuriat des populations rurales, avec une bonne prise en compte de l'aspect genre. De ce fait les services de communications modernes pourront servir à la création d'emplois directs ou indirects au bénéfice des populations locales.

Ce qui permettra de réaliser l'ensemble des objectifs du millénaire projetés à l'horizon 2030 dans le domaine des nouvelles technologies et de la société de l'information.

II. La nécessité de faire converger les politiques du haut débit avec les autres objectifs sociaux de couverture des territoires en Afrique

⁸ Un vieux berger peul rencontré à l'occasion d'une mission d'audit

Les Etats en Afrique ont un devoir régalien vis-à-vis des populations du monde rural pour lesquelles les pouvoirs publics doivent engager une politique de numérisation des zones géographiques qui sont parfois « les oubliées » de la société de l'information. Ces zones de déni revendiquent un droit social de participation à toutes les activités qui rythment habituellement la vie des hommes.

Aussi, nos Etats africains devront élaborer ou renforcer la connectivité haut débit et très haut débit non seulement pour les usages au niveau des capitales régionales, que dans le cadre des zones reculées comportant des potentiels économiques et des besoins sociaux. Cet objectif ne sera atteint qu'avec une bonne maîtrise du marché à travers la pratique de coûts accessibles dans un jeu concurrentiel qui tient à la raison et aux objectifs de SU.

1. La régulation des coûts de communications orientées vers des principes d'équité pour l'accès à des usages adaptés

L'offre des opérateurs de communications électroniques dans les zones rurales doit épouser les réalités sociales de ces zones qui présentent des niveaux de revenus parfois très faibles.

Par conséquent pour l'intérêt du consommateur final et pour la compétitivité des entreprises et des utilisateurs commerciaux, des tarifs d'accès et d'utilisation raisonnables et abordables doivent être appliqués sans préjudices sur la haute qualité de service.

En effet, au regard des obligations résultant pour les opérateurs des dispositions de leurs cahiers de charges ou des textes législatifs et réglementaires qui organisent les communications électroniques, tous les abonnés des services de communications électroniques ont le droit social à un traitement équitable pour

l'accès en termes de service, de prix, de qualité de service, quel que soit l'endroit depuis lequel ils accèdent au service et quel que soit le moment.

Sans biaiser la compétitivité « des opérateurs d'affaires » au niveau national et international, l'objectif social de régulation des coûts d'accès consistera à fournir un service universel qui permette un usage calibré sur le niveau social du milieu.

Les Etats africains devront réussir leur politique de coûts grâce à la mise en place de mécanismes de financement des installations et infrastructures dans les terroirs.

A ce titre, l'institutionnalisation des fonds de service universel apparait comme une solution qui apaise les lourds financements des OPEX⁹ et CAPEX des opérateurs de télécommunications.

Au moyen de subventions accordées aux opérateurs en termes de financement du coût net ou en termes d'abandons de taxes, les Etats africains parviendront à limiter les effets que les conditions économiques et contractuelles associées à la connectivité Internet internationale ont forcément sur le niveau d'efficacité des politiques et des projets de service universel.

Aussi, les projets de co-financement par les opérateurs des infrastructures de télécommunication et les partages d'infrastructures que la loi impose constituent des leviers qui permettent d'amortir la lourdeur de l'obligation de SU qui se réalise sur un territoire de densité faible avec des revenus commerciaux très limités.

Les opérateurs de communications électroniques en Afrique peuvent aussi dans la politique de partage d'infrastructure jouer sur les effets positifs du Roaming national qui permet d'orienter ses financements en infrastructures en tenant

⁹ Les dépenses d'exploitation et dépenses d'investissements

compte de l'existant et en faisant l'économie grâce à la présence des autres opérateurs.

Les Etats en Afrique doivent penser à des régimes incitatifs sur le plan fiscal et sur les redevances FH à payer par les opérateurs. En effet, si un opérateur doit réaliser un SU dans une zone de densité faible avec des tarifs réduits, il faut que l'Etat joue une politique d'allègement des charges des opérateurs.

Les chefs d'impôts pesant sur les entreprises de télécommunication (Rutel – la redevance TVA sur les appels locaux – l'impôt sur les sociétés, les redevances sur l'usage des fréquences, les redevances sur l'usage des numéros de téléphone) doivent être réduits conformément aux ambitions de réalisation d'un service de communications en zone rurale qui s'apparente à un service public de télécommunication.

2. La nécessité d'instaurer une meilleure concurrence dans les zones de SU

Le service universel de télécommunication est en principe un devoir régalien d'un Etat. Par conséquent, il ne doit jamais être perçu comme un produit à vocation première de rentabilité. L'accès aux moyens de communications pour les sociétés africaines doit accompagner les objectifs de développement durable à l'image de ceux qui concernent l'eau, l'électricité et la santé.

C'est l'une des raisons pour lesquelles il faut que les Etats en Afrique, notamment au Sénégal, adaptent les règles d'encadrement du service universel aux objectifs qui sont assignés aux opérateurs spécifiques de SU ou aux opérateurs classiques. Il faut que l'Afrique propose un modèle économique pour le SU, en misant toujours sur la réalisation du bien-être social des consommateurs.

En effet, il existe par ailleurs dans le monde, plusieurs modèles économiques et commerciaux pour accompagner le SU. Ces modèles tiennent au type d'opérateur

investi de la mission de couverture de la zone blanche. Certains pays choisissent l'opérateur historique pour lui confier la tâche de SU.

Au Sénégal, l'Etat aurait pu choisir la SONATEL pour une couverture des zones blanches jugées sensibles au regard des potentialités économiques, démographiques et humaines que regorgent la zone cible. D'autres pays choisissent d'inscrire dans le cahier des charges de l'ensemble des opérateurs des obligations de service universel (OSU).

Et pour d'autres pays comme le Sénégal, un nouvel entrant domestique local est choisi pour la réalisation des obligations de couverture de la zone de SU choisie par le régulateur de télécommunication.

Pour les pays africains qui ont fait option de choisir un opérateur de service universel pour une région comme c'est le cas dans la zone du nord à MATAM, l'opérateur de SU doit normalement pour une survie de son activité, bénéficier d'un privilège de couverture sur le périmètre de son terroir.

Si l'on reste sur le cas du Sénégal, il est évident que l'Etat doit impérieusement revoir le cadre d'encadrement de la politique de CSU. D'abord il faut que le nouvel entrant adjudicataire de la licence de SU bénéficie d'un privilège de couverture sur une zone jadis désertée par les opérateurs classiques. Par l'attrait que crée l'existence d'un opérateur de SU, il ne faut pas que les opérateurs classiques créent une concurrence qui finalement rend stérile l'activité principale de l'opérateur de SU. Les opérateurs classiques ne peuvent pas proposer dans la zone de SU des tarifs extrêmement bas dans le seul but de faire jouer une concurrence qui sauvegarde leur présence dans la zone

Si l'Etat opte pour le choix d'un opérateur domestique dédié au SU, celui-ci doit bénéficier de protections légales sur la couverture. Même si les opérateurs existants disposent de licence globale et nationale, leur entrée sur le périmètre de

SU doit suivre le rythme de l'opérateur dédié en termes de tarifs et d'offres de services. Le régulateur doit imposer à tout intervenant dans la zone de SU, des tarifs uniformisés à ceux qui sont appliqués par l'opérateur dédié à la zone.

Dans les pays où l'Etat opte pour la désignation de l'opérateur historique pour réaliser la couverture des zones blanches, il faut interdire l'application d'une politique commerciale qui vise une maximisation de la rentabilité. Si l'opérateur impose des tarifs orientés sur ses coûts dans la zone de SU qui présente une densité réduite et des rigueurs physiques obligeant à des surplus de financement, le taux de couverture du service de haute qualité sera toujours sous-optimal

Conclusion : Pistes de recommandations

Il faut retenir que les territoires africains comptent beaucoup de zones reculées qui sont de densité certes faible, mais qui expriment le besoin d'un réseau de télécommunication ouvert au public. Le développement de politiques de SU au sein des Etats africains pourrait avoir un effet d'entraînement sur les taux de couverture nationale relevant des obligations d'ordre public et des engagements conventionnels des opérateurs existants.

Malgré la faiblesse des moyens, les politiques publiques en Afrique doivent inciter au respect de la responsabilité sociétale des opérateurs de communications électroniques. Les opérateurs doivent se positionner comme des acteurs dynamiques de la vie économique et sociale des terroirs en Afrique et non comme « des entités d'affaires ».

La politique de SU aura un impact social décisif sur les terroirs aussi bien au niveau de sa numérisation, de l'emploi des jeunes que de la vie sociale en générale. Il faut élargir la politique de SU dans une dynamique d'intégrer les territoires africains par le biais de leurs terroirs. Les communications électroniques peuvent constituer un levier social à l'intégration économique des

organisations sous régionales africaines. L'UEMOA, la CEDEAO, la CEMAC et l'UMA doivent impulser à travers des directives des politiques de couverture des zones frontalières dépourvues de réseaux. Car les populations civiles et les administrations, (fonctionnaires affectés, enseignants etc.) sont parfois laissées en rade par rapport aux objectifs centraux de développement.

La politique de FREE ROAMING initiée au sein de la CEDEAO est déjà une bonne contribution à l'intégration des peuples africains, mais les populations des zones périphériques ne sentent nullement l'impact de ces facilités de circulation aux moyens de la communication.

L'anecdote des fonctionnaires affectés en zone rurale et obligés de se retrouver aux mêmes heures dans l'indiscrétion totale au tour « des points réseaux » de villages africains pour pouvoir communiquer avec leurs familles laissées en ville, est une illustration très indélicate de la nécessité de développement d'un SU africain à l'échelle des Etats. La situation des populations sénégalaises qui captent les réseaux des opérateurs des pays frontaliers à la place des réseaux ouverts au Sénégal ou qui sont parfois obligées à un mécanisme de Roaming qu'elles ignorent marque un échec à la politique de décentralisation.

Le manque de moyens de communication pour les Postes de santé vers les districts de santé, de ce premier niveau de la pyramide sanitaire vers la direction régionale de la santé pour un acheminement des données de santé vers la direction générale de la santé sise au ministère, sonne l'alarme à une impérieuse nécessité pour le développement du SU.

L'accompagnement à l'économie et au social par les moyens de communications électroniques, peut se traduire également avec l'octroi de bourses de formation aux personnes de couches diverses dans les domaines spécifiques qui sont susceptibles de porter la croissance de la zone rurale considérée.

Il faudra penser à la création d'un incubateur numérique qui sera le leitmotiv de l'entrepreneuriat des populations rurales, avec une bonne prise en compte de l'aspect genre. De ce fait, les services de communications modernes pourront servir à la création d'emplois directs ou indirects au bénéfice des zones économiquement faibles et de leurs populations locales.

L'exode rural sera combattu et au-delà de la fracture numérique, une fracture sociale pourra être fortement contenue. Les ministères africains des télécommunications, du commerce, de la santé et des collectivités locales, doivent établir les passerelles d'une constante coordination pour faire converger leurs priorités sectorielles vers l'atteinte des objectifs de développement durable en s'appuyant sur les fortunes diverses des communications électroniques.
